

Service instructeur

5<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2015-1-5-2

Service consulté

**ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AU CONTRAT DE PLAN  
ETAT-RÉGION 2015-2020**

Résumé : l'Etat a souhaité que les discussions relatives au futur Contrat de Plan Etat-Région se déroulent cet automne, afin de pouvoir finaliser un protocole d'accord avant les élections départementales. Le Contrat de Plan stricto sensu devrait quant à lui être signé après les élections départementales.

Ce protocole porte aujourd'hui sur un montant de projets (incluant un volet routier) de 816 171 000 euros, pour lequel le Département pourrait apporter une contribution à hauteur de 21 274 000 euros.

Il vous est proposé de valider ce document, les éventuelles AP devant être prévues lors de l'adoption du Budget Primitif 2015.

Les discussions relatives au futur Contrat de Plan 2015-2020, qui avaient été interrompues au printemps, ont repris au mois d'octobre après la transmission par le Premier Ministre de leurs mandats aux Préfets de Région.

Afin de tenir compte de la tenue prochaine des élections départementales, l'Etat a souhaité travailler dans un calendrier extrêmement resserré, afin d'aboutir à la signature, en janvier, soit avant les élections, d'un protocole d'accord, la signature du CPER stricto sensu étant quant à elle repoussée à après les élections départementales.

Le CPER 2015-2020 s'articulera autour de 6 volets thématiques et un volet territorial. La principale innovation réside dans la réintégration d'un volet routier, qui avait été exclu du précédent Contrat de Projets.

Trois objectifs principaux sont assignés à ce contrat :

- développer la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace,
- améliorer la cohésion sociale et l'équité territoriale,
- promouvoir la dimension environnementale du développement durable.

Le montant total des projets soutenus s'élève à 816 171 000 €, avec une contribution du Département à hauteur de 21 274 000 €.

### 1 – volet « emploi »

Sur ce volet, l'Etat et la Région consacreront 9 400 000 € pour des actions transversales, les différentes politiques de l'emploi continuant à relever du droit commun des partenaires.

### 2 – volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »

Ce volet se décline en deux parties : un volet immobilier et un volet consacré aux équipements pour la recherche et l'innovation.

Le montant total des projets s'élève à 74 336 000 euros.

Les deux Départements n'interviendront plus sur les projets relevant de l'immobilier dans le domaine de la recherche et de l'Université, mais le Département du Haut-Rhin continuera à accompagner trois projets de recherche situés dans le Département pour un montant de 400 000 euros.

### 3 – volet numérique

1 650 000 euros sont prévus par les partenaires pour le déploiement de l'économie numérique (pas de crédits prévus pour le Département du Haut Rhin), et 20 700 000 euros pour les projets des bibliothèques de Sélestat et de Colmar (bibliothèque des Dominicains). A noter que la ville de Colmar n'a à ce jour déposé aucune demande d'aide pour ce projet, celle-ci devrait, le cas échéant, être examinée lors de la révision 2017 du Contrat de Territoire de Vie, aucun montant n'est donc affiché (à noter de plus que nous n'accompagnons pas financièrement les projets de numérisation).

### 4 – volet « innovation, filières d'avenir et usine du futur »

Ce volet d'un montant de 20 000 000 euros concerne uniquement la Région et l'Etat.

### 5 – volet « transition écologique et énergétique »

Ce volet est essentiellement dédié aux actions classiques soutenues par l'ADEME et l'Agence de l'Eau.

A l'exception de la valorisation de notre soutien au musée Electropolis (100 000 euros), aucun crédit complémentaire du Département (comme de tous les partenaires à l'exception de la Région) n'est prévu, le Département intervenant déjà très largement à travers ses politiques de droit commun.

### 6 – volet « mobilité multimodale »

Il s'agit là du volet qui mobilise le plus de crédits départementaux.

Dans le domaine routier, 251 900 000 euros d'investissement sont prévus, sur lesquels le Département apporterait 15 000 000 euros. Il s'agit d'opérations qui figurent dans le Plan Départemental de Modernisation des Infrastructures (opérations sur domaine routier de l'Etat). La participation du Département concernera les opérations suivantes :

- A36 Rocade Nord de Mulhouse : achèvement de la mise à 2x3 voies : 7 000 000 euros
- RN83 sécurité de l'accessibilité à Colmar : 1 000 000 euros
- RN66 : aménagement de la section Bitschwiller-Thann 1<sup>ère</sup> phase : 300 000 euros
- A36 aménagement de l'échangeur Mertzau à Mulhouse : 200 000 euros
- A35 mise en sécurité de l'échangeur RD105 : 3 000 000 euros
- A35 mise en sécurité de l'échangeur RD66 : 1 500 000 euros
- aménagement des plates-formes douanières Sud Alsace : 2 000 000 euros.

Dans le domaine ferroviaire, qui s'élève à 202 100 000 euros, l'apport du Département se traduit par la confirmation de notre participation aux études avant travaux pour le raccordement ferroviaire de l'Euroairport, pour un montant de 735 000 euros. Le texte du protocole d'accord prévoit que l'Etat s'engage à inscrire les crédits pour les travaux dès lors qu'une convention internationale aura été signée sur ce dossier.

Dans le domaine fluvial, pour lequel des projets à hauteur de 18 732 000 euros sont prévus, nous avons prévu 38 000 euros de crédits d'études.

Enfin, dans le domaine portuaire, 39 000 000 euros de projets sont inscrits, le Département contribuera à hauteur de 2 263 000 euros pour les ports du Haut-Rhin.

#### 7 – volet « territorial »

34 400 000 euros sont prévus pour ce volet, pour lequel le Département valorisera son intervention sur le site Vauban de Neuf-Brisach, sur certains projets de requalification de friches et des actions de renforcement des villes petites et moyennes, selon les crédits qui sont ou seront inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie. A l'heure actuelle, notre soutien peut être évalué à 2 838 000 euros sur ce volet.

Le texte du protocole, les tableaux financiers détaillés, figurent en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- approuver le protocole d'accord relatif au contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 joint en annexe,
- m'autoriser à le signer,
- prendre acte que les AP complémentaires nécessaires seront prévues dans le cadre du Budget Primitif 2015,
- donner délégation à la commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER